

A. PRÉAMBULE

Conformément au décret n°2017-962 du 10 mai 2017 *relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle*, des compétences acquises hors cursus peuvent être reconnues et valorisées par les établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de favoriser l'engagement des étudiants de licence et de master, dès lors qu'il permet d'acquérir des compétences et de contribuer à l'épanouissement personnel et à l'exercice de la citoyenneté, ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces compétences et acquis sont évalués notamment par référence aux recommandations du Parlement européen et du Conseil [Journal officiel L 394/10 du 30/12/2006 (2006 : 962/CE)].

Attention : la reconnaissance de l'engagement étudiant n'est pas une validation *a priori* : elle suppose un engagement substantiel dont les effets sont mesurables à l'échéance.

Parmi les modalités de validation de l'engagement étudiant, l'UPF a choisi l'octroi d'un bonus de points à valoir sur la moyenne du semestre 6 pour la licence et du semestre 10 pour le master.

B. NATURE DES ENGAGEMENTS

L'engagement associatif

L'UPF apprécie l'engagement associatif étudiant au sein :

- des associations reconnues d'utilité publique,
- des associations locales à but non lucratif, social ou caritatif et laïques,
- des associations étudiantes de l'UPF.

Les activités que l'université reconnaît au titre de l'engagement sont :

- la prise en charge effective du fonctionnement de l'association,
- les actions de pilotage d'un projet au service de la mission de l'association.

Cet engagement correspond à une prise de responsabilité importante et/ou à un investissement temporel de l'étudiant, dont le temps de présence dans l'association ne pourra être inférieur à 2 heures hebdomadaires, en moyenne.

L'engagement universitaire

L'engagement universitaire peut être reconnu, dès lors qu'il s'effectue pour le compte des missions universitaires, au sein des services, composantes ou conseils. Il s'agit notamment des cas suivants :

- les représentants élus des étudiants au sein des différentes instances de l'université (CA, CR, CFVU),
- les étudiants ambassadeurs de l'UPF dans le cadre de la promotion de l'offre de formations et la trajectoire de transformation de l'établissement, ainsi que d'événements au sein de l'université.
- les étudiants participant à des projets à portée éducative ou culturelle auprès d'associations, de collectivités publiques en partenariat avec l'UPF ou tout autre partenaire impliqué dans l'économie sociale,
- les étudiants effectuant du tutorat.

Comme l'engagement associatif, l'engagement universitaire correspond à une prise de responsabilités et/ou à un investissement temporel important de la part de l'étudiant dans les instances ou les structures au sein desquels il est engagé.

L'engagement citoyen

Il s'agit des cas suivants :

- engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national,
- engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure.

L'engagement professionnel

La validation concerne également les étudiants exerçant une activité professionnelle, que celle-ci s'exerce à l'extérieur ou dans l'établissement, notamment, tutorat, monitorat, études surveillées dans le cadre des recommandations européennes « apprendre à apprendre et « esprit d'initiative et d'entreprise » ou sensibilisation à l'entrepreneuriat via le Pôle PEPITE.

L'engagement militaire et dans les forces de l'ordre

Il s'agit des cas suivants :

- engagement de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national
- activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense
- engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale.

Les cas d'engagement non-mentionnés ci-dessus sont laissés à l'appréciation de la sous-commission « engagement étudiant ».

L'engagement sportif

La validation concerne les étudiants engagés dans une activité sportive exercée conformément à l'article L.221-2 du code du sport.

Ne sont pas éligibles à l'engagement étudiant :

- Les stages
- Les projets tuteurés

Outre les activités énumérées ci-dessus, l'UPF peut reconnaître les connaissances, compétences et aptitudes acquises par l'étudiant à travers d'autres formes d'engagement. Cette reconnaissance est laissée à l'appréciation de la sous-commission « engagement étudiant ».

Les engagements s'entendent aussi bien en Polynésie française, qu'en France métropolitaine ou à l'étranger.

Les activités éligibles à la valorisation de l'engagement étudiant peuvent avoir été réalisées durant une période de césure.

Il est à noter que dans le cadre de l'Article L 611-11 du code de l'éducation, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières sont prévus par les établissements d'enseignement supérieur, dans des conditions fixées par décret, afin de permettre aux étudiants exerçant des responsabilités liées à l'engagement étudiant. Cependant, les étudiants concernés doivent se présenter aux examens.

C. ORGANISATION ET PROCÉDURE DE VALIDATION

La demande

La demande de reconnaissance et de valorisation de l'engagement est une démarche volontaire de la part de l'étudiant inscrit dans l'établissement.

Elle est effectuée par l'étudiant auprès du secrétariat de la CFVU, dans un premier temps par le **retrait du dossier de candidature avec toutes les annexes**. Ce dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées, doit être retourné au secrétariat de la CFVU, en avril pour une validation relative aux semestres 6 et 10 de l'année universitaire en cours.

N.B. :

- la valorisation n'est pas nécessairement liée à l'année universitaire en cours. Par exemple, un étudiant qui a eu une activité d'engagement en 2ème année de licence peut demander la validation de son engagement dans le cadre de la troisième année de licence ;
- les activités peuvent avoir été effectuées hors inscription à l'UPF (année de césure,...) ;
- la demande de valorisation de l'engagement étudiant ne peut se faire qu'une seule fois par cycle de formation (1er cycle licence, 2ème cycle master).

Ce dossier est examiné par la sous-commission « engagement étudiant », composée du VP-CFVU ou son représentant, du ou de la VP-Étudiant ou son représentant parmi les élus étudiants à la CFVU et d'un responsable de service de l'université ou son représentant.

La sous-commission sollicite autant que de besoin l'expertise des représentants du diplôme visé par la demande de validation.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite, ne sera pas examiné.

La sous-commission « engagement étudiant » qui se réunit en fin d'année universitaire, en amont des jurys. Les membres peuvent entendre le candidat pour obtenir les compléments utiles à leur évaluation. Lorsque la sous-commission considère que tous les éléments utiles sont réunis, elle décide de l'étendue de la validation, sous forme d'un bonus, établi grâce à l'évaluation définie pour chaque type d'engagement étudiant et renseignée par le responsable de l'organisme dans lequel a été effectué l'engagement.

La valorisation de l'engagement prendra la forme d'un bonus calculé à partir de la grille établie selon l'analyse des appréciations faites par le responsable de l'organisme dans lequel a été effectué l'engagement. **Ce bonus est proposé au jury d'examen et à valoir sur la moyenne du semestre 6 et du semestre 10.** Le jury reste souverain quant à l'octroi ou non, de tout ou partie de ce bonus.

Dossier de candidature (annexe 1)

Ce dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées, doit être retourné au secrétariat de la CFVU au plus tard le 24 avril de l'année universitaire en cours.

A. CONCERNANT L'ÉTUDIANT

ANNÉE UNIVERSITAIRE	
Numéro étudiant	
Formation actuelle	
Année de formation	
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse postale	
Numéro de téléphone portable	
Adresse électronique (indispensable pour le suivi de la demande)	
Organisme où l'engagement est effectué	

B. PIÈCES À JOINDRE

- Attestation du responsable de l'organisme pour lequel s'effectue l'engagement,
- ou l'attestation d'engagement citoyen ou militaire,
- Le contrat de travail le cas échéant
- Copie de la carte d'étudiant de l'UPF

Contrat d'engagement étudiant (annexe 2)

Je, soussigné(e).....,
étudiant(e) en
m'engage à réaliser le projet d'engagement étudiant et à effectuer la démarche complète de demande de valorisation de mon engagement étudiant auprès de l'UPF. Ainsi, je m'engage à remettre le dossier d'auto-évaluation (**annexe 3**) et le bilan d'engagement (**annexe 4**) au secrétariat de la CFVU à la date qui me sera communiquée, afin de faire reconnaître cet engagement au titre de l'année universitaire en cours.

Date : _____

Signature :

Dossier d'auto-évaluation (annexe 3)

A- PRÉAMBULE

Ce questionnaire permet à la sous-commission « Engagement Étudiant » d'évaluer l'engagement et de le valoriser sous forme d'un bonus de points ajoutés à la moyenne générale de l'année universitaire en cours. Il restera confidentiel et ne fera l'objet d'aucune diffusion en dehors de la tenue de la dite sous-commission. Il est à remettre, dûment complété, au secrétariat de la CFVU au plus tard à la date indiquée dans le dossier accompagné du bilan d'engagement étudiant (**annexe 4**) et signé par l'organisme d'accueil et par vous-même.

B- QUESTIONNAIRE

1- Pour quelles raisons avez-vous choisi l'engagement étudiant ?

2- Aviez-vous une expérience antérieure dans l'engagement ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, laquelle ?

- 3- Décrivez brièvement l'organisation dans laquelle vous vous êtes engagé (raison sociale, objectifs, organisation...)

- 4- Quelle a été, durant cette année universitaire, la nature de votre engagement, de votre action en général (vous détaillerez les activités que vous avez conduites, permettant de comprendre votre investissement personnel, vos responsabilités, vos tâches, vos interlocuteurs, vos outils et méthodes...) ?

5- Votre formation universitaire vous a-t-elle été utile pour effectuer cet engagement ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, quelles connaissances ou compétences vous ont été utiles ?

Si oui, quelles méthodes de travail vous ont été utiles ?

Si non, pourquoi ?

6- Quels bénéfices avez-vous retiré de votre bénévolat sur le plan personnel (confiance en soi, sens de l'organisation, résistance au stress, développement de l'empathie...) ?

7- Avez-vous bénéficié d'une formation délivrée ou organisée par l'organisme d'accueil ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, lesquels vous ont été utiles tout au long de votre engagement étudiant ?

8- Selon vous, l'engagement étudiant peut-il être considéré comme un complément utile aux études universitaires ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, dans quelle mesure ?

Si oui, pourquoi?

9- Est-ce que l'organisme d'accueil vous a suivi et encadré pendant la durée de votre engagement ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, de quelle manière ?

10- Envisagez-vous une poursuite d'études à la prochaine rentrée universitaire ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui :

☐ à l'UPF

☐ dans un autre établissement

Ou envisagez-vous une poursuite d'études en master à la prochaine rentrée universitaire ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, dans quelle discipline ?

11- Envisagez-vous une insertion professionnelle l'année prochaine ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, laquelle ?

Les questions suivantes ont pour but d'améliorer l'engagement citoyen, social et professionnel au cœur de notre université.

12- Est-ce que pour vous, la mise en place de réunions d'information autour de l'engagement étudiant, serait pertinent ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, quelle forme ?

13- Accepteriez-vous d'apporter votre témoignage écrit (parution dans le Parau'api et sur les écrans vidéo...) ou oral (reporting vidéo...)?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, indiquez vos coordonnées

14- Quels conseils donneriez-vous à un futur étudiant qui souhaite faire valider un engagement étudiant ?

Date : _____

Signature :

Bilan d'engagement étudiant (annexe 4)

A- ATTESTATION DE RÉALISATION DE L'ENGAGEMENT

Je, soussigné(e),
responsable de l'organisme,
atteste que,
étudiant(e) en à l'Université de la Polynésie
Française pour l'année universitaire 20....- 20.....,
a effectué un engagement étudiant du au

Date : _____

Signature :

B- DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EXERCÉES DURANT L'ENGAGEMENT

C- APPRÉCIATIONS DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME

Type d'engagement

Étudiant	
Organisme	

Appréciation	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Passable	Tout à fait insuffisant
Implication au sein de l'organisme					
Capacité d'analyse de l'étudiant sur son engagement					
Sens du relationnel					
Temps consacré à l'engagement					
Assiduité, respect des délais					

Date : _____

Signature :

Vu par l'étudiant(e)

Date : _____

Signature :

Sous-commission Engagement Etudiant (annexe 5)

La sous-commission compétente pour valider les projets d'engagement et procéder à l'évaluation est composée :

- de la VP Vie Etudiante ou son représentant
- du ou de la VP-Étudiant ou de son représentant parmi les élus étudiants
- d'un responsable de service commun (COSIP, BU, MOUV'E) ou de son représentant.
- du REP et des représentants de l'équipe pédagogique de la filière concernée, le cas échéant.

La sous-commission se réunit en fin de semestre pair pour évaluer le travail accompli par l'étudiant, avant les jurys afin de transmettre le bonus proposé au jury d'examen. Ce bonus, à valoir sur la moyenne du semestre pair de l'année universitaire en cours, sera déterminé à partir de la grille d'évaluation complétée par le responsable de l'organisme dans lequel a été effectué l'engagement.

A- GRILLE D'EVALUATION

Pour chaque appréciation, une note est attribuée selon le référentiel ci-dessous, en fonction de l'appréciation du responsable de l'organisme dans lequel s'est effectué l'engagement.

Référentiel	Tout à fait insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Notation	0	5	10	15	20

B- PROPOSITION DU BONUS

Le total des points permet à la sous-commission « Engagement Étudiant » de proposer un bonus sur la moyenne du semestre pair de l'année universitaire en cours selon la grille ci-dessous.

Note globale	0-16	17-32	33-48	49-65	66-82	83-100
Bonus	0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5